

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



CAFERUIS

***Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et
de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale***

Jun 2020

Contexte de la formation

Les professions du travail social sont sanctionnées par quatorze diplômes, selon la définition du travail social décrit à l'article L.451-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) dont le cadre, titulaire du **CAFERUIS**.

Adjoint de l'équipe de direction et responsable d'une unité, d'un service ou d'un établissement, le cadre CAFERUIS peut occuper un métier aux multiples facettes : il assure l'encadrement et le management des équipes ainsi que la gestion administrative et budgétaire d'un service. Il occupe un rôle clé pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des publics : enfants, adolescents, adultes qui sont en situation de handicap, de dépendance ; mais aussi, auprès des personnes en difficulté sociale, économique et familiale. Il est garant du respect de leurs droits et favorise une réflexion éthique au sein de son unité de travail. Il soutient l'évaluation des besoins et des attentes des personnes accompagnées ainsi que la conception et la mise en œuvre des projets éducatifs et sociaux. Il pilote l'action dans le respect du projet et des missions de l'institution. Sa position d'interface lui confère une fonction spécifique de communication interne. Dans ses fonctions, il dispose d'autonomie, d'initiative, et de responsabilités dont le degré varie selon sa position hiérarchique dans la structure et le niveau de délégation.

Pré-requis et conditions d'admission

Peuvent s'inscrire, les candidats répondants aux conditions ci-après (arrêté du 4 octobre 2016) :

- ✓ Justifier d'un diplôme au moins de niveau III dans le champ social et médico-social, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- ✓ Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II ;
- ✓ Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de deux ans d'expérience professionnelle ;
- ✓ Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dans des fonction d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisé dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Si l'expérience professionnelle relève uniquement de fonctions d'encadrement fonctionnel, 6 mois consécutif d'encadrement fonctionnel sont exigés dans les trois ans d'expérience professionnelle dans les secteurs ci-dessus énoncés.
- ✓ Justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- ✓ Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays ou il a été délivré.
- ✓ Aucune durée d'expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats visés aux alinéas 1 et 2 occupent une fonction d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel) dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire

Objectifs de la formation

- ✓ Développer les capacités à assumer des responsabilités au sein d'une organisation, aider à investir la fonction de cadre (animation et dynamisation des équipes) permettre de s'adapter aux mutations sociales, culturelles et économiques.
- ✓ Acquérir et mettre en œuvre des compétences dans l'élaboration de projets (conception, réalisation, pilotage, évaluation) en respectant le droit des usagers et l'éthique des institutions
- ✓ Développer les capacités d'expertise permettant de rendre plus disponible les équipes à l'innovation et/ou au changement
- ✓ Anticiper, suivre et gérer les moyens matériels et budgétaires d'un service.
- ✓ Apprendre à constituer et développer des réseaux de partenariats dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale : affiner des qualités de communication dans la relation aux partenaires, financeurs et usagers.
- ✓ Etre garant de la qualité du service et du respect des droits des usagers.

Méthodes pédagogiques

Au vu des objectifs, les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Des cours magistraux ;
- ✓ Des ateliers méthodologiques en groupes restreints ;
- ✓ Des travaux dirigés, des exercices pratiques, des travaux collectifs ;
- ✓ Des espaces numériques collaboratif permettant de mettre à disposition divers supports pédagogiques
- ✓ Des accompagnements individuels ;
- ✓ Des participations à des séminaires, journées d'étude et conférences
- ✓ Des entraînement pédagogiques pour préparer les épreuves de certification

Une certification

L'IRTS-CA est en charge d'organiser trois des quatre épreuves du CAFERUIS :

- ✓ Pour l'UF2 , la présentation d'un dossier d'expertise technique en rapport avec l'activité professionnelle ou le lieu de stage avec un écrit noté sur 20 et un oral de 30 mn noté sur 20.
- ✓ Pour l'UF3 , une épreuve de management consistant à présenter une étude de situation à partir d'un sujet tiré au sort ; 45 mn de préparation et un oral de 30 mn noté sur 20
- ✓ Pour l'UF4 , une étude de cas relative à la gestion administrative et budgétaire sur une durée de 3 heures notée sur 20

La DRDJSCS organise la dernière épreuve relative à

- ✓ L'UF1 , un mémoire dont l'écrit est noté sur 40 et l'oral de 40 mn sur 20

Le certificat d'aptitude est délivré lorsque le candidat a validé les quatre épreuves.

Une évaluation

On ne saurait insuffler une « culture de l'évaluation » sans vouloir s'y soumettre soi-même. Cette préoccupation est donc constante ; elle s'opérationnalise via un questionnaire rempli en fin de cursus, associé à un temps d'échanges sur tous les temps de formation ; l'idée étant, selon les principes même de l'évaluation, de fournir un outil d'aide à la décision. L'évaluation de la formation par les stagiaires est retranscrite chaque année dans le rapport d'activité et considérée en conseil de perfectionnement.

Une organisation

La formation CAFERUIS s'articule en deux volets :

- ✓ un volet pratique (420 heures).
- ✓ un volet théorique (400 heures) qui s'organise en quatre unités de formation :
 - UF1: Conception et conduite de projets : 90 heures
 - UF2 Expertise technique : 150 heures
 - UF3 Management d'équipe : 100 heures
 - UF4 Gestion administrative et budgétaire : 60 heures

La durée de la formation peut être modulable en fonction de critères administratifs d'accès et du parcours du candidat (allègements) :

- 330 heures théoriques et 210 heures pratiques
- 400 heures théoriques et 210 heures pratiques
- 330 heures théoriques et 420 heures pratiques
- 400 heures théoriques et 420 heures pratiques

L'amplitude de la formation, à savoir entre le début de la formation et le jury final s'étend sur 24 mois.

Un complément de formation est proposé avec des modules d'approfondissement professionnel (MAP) sur les mécanismes comptables (35 heures) et la méthodologie de l'écrit et de l'oral (35 heures) .

Une équipe pédagogique

- ✓ Nicole Dubus : responsable de la formation.
- ✓ Alice Pinto-Marques : assistante pédagogique

Identification de notre organisme de formation

- Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- Directeur Général : M Stéphane FOURNAL
- Directrice de la pédagogie et des formations : Mme Simone FOND
- Date de création : 16/01/1991
- Nature juridique : Association de loi 1901
- Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- Tel : 03.26.06.93.07
- Contact : alice.pintomarques@irtsca.fr
- Site internet : www-irts-ca.fr